



Delai prescription escroquerie

Par **bernet**, le **10/03/2017** à **11:00**

bonjour mon fils a commis un petit deli d escroquerie en 2008 son affaire a ete juger en 2015 soit 7 ans apres les faits.quel est le delai de prescription?.comme nous avons demenager nous n avons jamais reçu la convocation du tribunal.cette semaine les policiers sont venu chercher mon fils sur son lieu de travail menottes.et en passant le patron l a mis a la porte?; soit en 2017.que penser vous de cela.cordialement

Par **youris**, le **10/03/2017** à **18:46**

bonjour,
si vous n'avez pas informé le tribunal de votre changement d'adresse, il est logique que vous n'avez pas reçu de courrier.
la convocation se fait à la dernière adresse connue ce qui rend le jugement contradictoire et donc exécutoire.
un jugement est exécutoire 10 ans donc il est valable jusqu'en 2025.
salutations